

Bruxelles, le 26 octobre 2023
(OR. en)

14619/23

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0367(BUD)**

**FIN 1089
PE-L 42**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13960/23 (COM(2023) 530 final)
Objet:	Position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2023: Réduction des crédits de paiement - Autres ajustements et actualisations techniques – <i>Adoption</i> – <i>Approbation d'une lettre</i>

1. Le 11 octobre 2023, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 au budget général pour 2023 concernant une réduction des crédits de paiement et d'autres ajustements et actualisations techniques¹.

¹ Document 13960/23.

Cette proposition vise à:

- réduire les crédits du projet de réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) de 280 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 264 millions d'EUR en crédits de paiement, en raison des retards accumulés dans la mise en œuvre du projet, qui ne pourront pas être rattrapés dans le courant de l'année;
- réduire le niveau des crédits de paiement destinés au programme pour une Europe numérique, au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds social européen plus (FSE +), au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et au Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI), à hauteur d'un montant total de 3 milliards d'EUR. Ces montants n'ont pas pu être intégrés dans les redéploiements proposés dans le cadre du "virement global" (DEC 13/2023) présenté au Parlement et au Conseil le 27 septembre 2023;
- ajuster le niveau des dépenses administratives, des pensions et des écoles européennes dans la rubrique 7 et accroître le niveau des crédits de 32,5 millions d'EUR à la suite de la révision des rémunérations, de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de pensions et de la persistance des prix élevés de l'énergie;
- permettre au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) de recruter 20 experts nationaux détachés sans frais pour la capacité militaire de planification et de conduite (MPCC), sans incidence sur le niveau des crédits en 2023;
- ajuster la contribution de l'UE et le nombre d'emplois du Parquet européen afin de renforcer la sécurité et la cybersécurité de ce dernier;
- ajuster la contribution de l'UE en faveur de l'Agence européenne pour l'environnement afin de tenir compte des négociations en cours sur la proposition de loi sur la restauration de la nature.

Globalement, l'incidence nette de ce PBR sur les dépenses correspond à une baisse de 247,5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 3 254,8 millions d'EUR en crédits de paiement.

2. En vue de l'adoption en temps utile par le Parlement européen de ce projet de budget rectificatif avant la fin de l'exercice 2023, le Conseil doit, compte tenu de l'urgence de la question, décider de réduire, conformément à l'article 3, paragraphe 3, de son règlement intérieur, le délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.
3. Le Comité budgétaire a examiné le PBR n° 4/2023 lors de ses réunions des 19 et 24 octobre 2023 et a été en mesure de l'accepter sans le modifier.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - d'adopter sa position sur le PBR n° 4/2023, telle qu'elle est exposée au point 3;
 - de charger la présidence d'élaborer les documents budgétaires à transmettre au Parlement européen, et d'approuver à cet effet le projet de lettre figurant en annexe; et
 - de faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne* la décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2023, dont le texte figure dans le document 14621/23;
 - vu l'urgence de l'affaire, de décider de déroger, sur la base de l'article 3, paragraphe 3, deuxième alinéa, du règlement intérieur du Conseil, au délai de huit semaines visé au premier alinéa dudit article.

PROJET DE LETTRE

du : Président du Conseil

à la : Présidente du Parlement européen

Madame la Présidente,

Je vous fais parvenir dans un document séparé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4 pour l'exercice 2023, adoptée par le Conseil le 9 novembre 2023.

(Formule de politesse).
